

POLITIQUE

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1. Contexte

Terra-Bois, coopérative de propriétaires de boisés est une coopérative légalement constituée en vertu de la loi sur les coopératives (c-67.2) qui traite des renseignements personnels dans le cadre de ses activités.

La présente politique vise à assurer la protection des renseignements personnels et à encadrer la manière dont la coopérative Terra-Bois les collecte, les utilise, les communique, les conserve et les détruit ou dont, autrement, elle les gère. De plus, elle vise à informer toute personne intéressée sur la manière dont la coopérative Terra-Bois traite leurs renseignements personnels. Elle vise également le traitement des renseignements personnels recueillis par la Coopérative Terra-Bois par un moyen technologique.

2. Application et définitions

Cette politique s'applique à la coopérative Terra-Bois, ce qui inclut notamment sa direction, ses employés, consultants, administrateurs, ainsi qu'à toute personne qui, autrement, fournit des services pour le compte de la coopérative Terra-Bois. Elle s'applique également à l'égard du site internet de la coopérative Terra-Bois.

Elle vise tous les types de renseignements personnels gérés par la coopérative Terra-Bois, que ce soient les renseignements de ses clients, potentiels ou actuels, ses consultants, ses employés, ses membres ou toutes autres personnes (comme les visiteurs de ses sites internet ou autre).

Pour l'application des présentes, un renseignement personnel est un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de

l'identifier. Par exemple, il pourrait s'agir du nom, de l'adresse, de l'adresse courriel du numéro de téléphone, etc.

Un renseignement personnel sensible est un renseignement envers lequel il y a un haut degré d'attente raisonnable en matière de vie privée, p. ex. les renseignements de santé, renseignements bancaires, renseignements biométriques, orientation sexuelle, origine ethnique, opinions politiques, croyances religieuses ou philosophiques, etc.

De manière générale, les coordonnées professionnelles ou d'affaires d'une personne ne constituent pas des renseignements personnels, par exemple le nom, le titre, l'adresse, l'adresse courriel ou le numéro de téléphone au travail d'une personne. Plus particulièrement et par souci de précision, au sens de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé du Québec, et à compter du 22 septembre 2023, les sections 3 (collecte, utilisation, communication), 4 (conservation et destruction) et 6 (sécurité des données) ne s'appliquent pas aux renseignements d'une personne relatifs à l'exercice d'une fonction dans une entreprise, tels que son nom, son titre, sa fonction, ainsi que l'adresse, l'adresse courriel et le numéro de téléphone de son lieu de travail.

Ces mêmes paragraphes ne s'appliquent pas non plus à un renseignement personnel qui a un caractère public en vertu de la loi, et ce, dès l'entrée en vigueur de la présente politique.

3. Collecte, utilisation et communication

Dans le cadre de ses activités, la coopérative Terra-Bois peut collecter différents types de renseignements, et ce, à différentes fins. Les types de renseignement que la coopérative Terra-Bois pourrait collecter, leur utilisation (ou l'objectif visé) ainsi que les moyens par lesquels les renseignements sont recueillis sont indiqués à l'Annexe 1 de la présente politique. La coopérative Terra-Bois informera également les personnes concernées, au moment de la collecte de renseignements personnels, de tout autre renseignement recueilli, des fins pour lesquelles ils sont collectés et les moyens de la collecte, en plus des autres informations à fournir tel que requis par la loi. La coopérative Terra-Bois applique les principes généraux suivants relativement à la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels :

Consentement :

- De façon générale, la coopérative Terra-Bois collecte les renseignements personnels directement auprès de la personne concernée et avec son consentement, sauf si une exception est prévue par la loi. Le consentement peut être obtenu de façon implicite dans certaines situations, par exemple, lorsque la personne décide de fournir ses renseignements personnels après avoir été informée par la présente politique sur l'utilisation et la communication aux fins qui y sont indiquées (voir l'Annexe 1 pour plus de détails). Ainsi, la présente politique et les informations qu'elle contient pourront être consultées par la personne concernée au moment de la collecte de renseignements personnels.
- Normalement, la coopérative Terra-Bois doit également obtenir le consentement de la personne concernée avant de collecter ses renseignements personnels auprès de tiers, avant de les communiquer à des tiers ou pour toute utilisation secondaire de ceux-ci. Toutefois, la coopérative Terra-Bois peut agir sans consentement dans certains cas prévus par la loi et dans les conditions prévues par celle-ci. Les principales situations où la coopérative Terra-Bois peut agir sans consentement sont indiquées dans les sections pertinentes de la présente politique.

Collecte :

- Dans tous les cas, la coopérative Terra-Bois ne collecte des renseignements que si elle a une raison valable de le faire. De plus, la collecte ne sera limitée qu'au renseignement nécessaire dont elle a besoin pour remplir l'objectif visé.
- Veuillez noter que les services, projets et activités de la coopérative Terra-Bois ne visent pas les personnes mineures, et de façon plus générale, la coopérative Terra-Bois n'obtient pas intentionnellement de renseignements personnels concernant des mineurs (dans ces cas, les renseignements ne peuvent être recueillis auprès de lui sans le consentement d'un parent ou tuteur).

Également, la coopérative Terra-Bois peut recueillir des renseignements personnels, indirectement. Cette collecte par l'entremise de tiers peut s'avérer nécessaire pour recourir à certains services, projets ou activités, ou pour autrement faire affaire avec la coopérative Terra-Bois.

Le cas échéant, il est de la responsabilité du tier d'informer le membre, client ou client potentiel que les informations recueillies pour recourir à certains services, projets ou activités seront partagées avec la coopérative Terra-Bois.

Détention et utilisation :

La coopérative Terra-Bois accorde la plus grande importance à la sécurité de vos renseignements personnels et s'engage à traiter ceux-ci suivant les normes et standards de l'industrie, uniquement pour les fins pour lesquelles ils sont recueillis tel que décrit à la présente politique ou dans un avis spécifique à cet effet.

- **Gestion des données**
La base de données ainsi que les questionnaires s'y rattachant doivent être administrés directement par la coopérative Terra-Bois ou par un fournisseur de services choisi par le conseil d'administration qui n'est pas en conflit ou apparence de conflits d'intérêts avec la coopérative Terra-Bois ou ses membres.
- La coopérative Terra-Bois ne peut utiliser les renseignements personnels d'une personne que pour les raisons indiquées aux présentes ou pour toutes autres raisons fournies lors de la collecte. Dès que la coopérative Terra-Bois veut utiliser ces renseignements pour une autre raison ou une autre fin, un nouveau consentement devra être obtenu de la personne concernée, lequel devra être obtenu de façon expresse s'il s'agit d'un renseignement personnel sensible. Cependant, dans certains cas prévus par la loi, la coopérative Terra-Bois peut utiliser les renseignements à des fins secondaires sans le consentement de la personne, par exemple : lorsque cette utilisation est manifestement au bénéfice de cette personne.
- Accès limité. La coopérative Terra-Bois doit mettre en place des mesures pour limiter l'accès à un renseignement personnel seulement aux employés et aux personnes au sein de son organisation qui ont la qualité pour en prendre connaissance et pour qui ce renseignement est nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions. La coopérative Terra-Bois demandera le consentement de la personne avant d'accorder l'accès à toute autre personne.

Communication :

- Généralement, et à moins d'une exception indiquée dans la présente politique ou autrement prévue par la loi, la coopérative Terra-Bois obtiendra le consentement de la personne concernée avant de communiquer ses renseignements personnels à un tiers. De plus, lorsque le consentement est nécessaire et lorsqu'il s'agit d'un renseignement personnel sensible, la coopérative Terra-Bois devra obtenir le consentement explicite de la personne avant de communiquer le renseignement.

- Cependant, la communication des renseignements personnels à des tiers est parfois nécessaire. Ainsi, des renseignements personnels peuvent être communiqués à des tiers sans le consentement de la personne concernée dans certains cas, notamment, mais non exclusivement, dans les cas suivants:
- La coopérative Terra-Bois peut communiquer un renseignement personnel, sans le consentement de la personne concernée, à un organisme public (comme le gouvernement) qui, par un de ses représentants, le recueille dans l'exercice de ses attributions ou la mise en œuvre d'un programme dont il a la gestion.
- Des renseignements personnels pourront être transmis à ses fournisseurs de service à qui il est nécessaire de communiquer les renseignements, et ce, sans le consentement de la personne. Par exemple, ces fournisseurs de services peuvent être des bureaux d'enregistrement, une agence de forêt privée ainsi que certains ministères concernés. Dans ces cas, la coopérative Terra-Bois doit avoir des ententes ou déclarations écrit(e)s avec ces fournisseurs qui indique les mesures qu'ils doivent prendre pour assurer la confidentialité des renseignements personnels communiqués, que l'utilisation de ces renseignements ne soit faite que dans le cadre de l'exécution du contrat et qu'ils ne peuvent conserver ces renseignements après son expiration. De plus, ces ententes ou déclarations doivent prévoir que les fournisseurs doivent aviser le responsable de la protection des renseignements personnels de la coopérative Terra-Bois (indiqué dans la présente politique) de toute violation ou tentative de violation des obligations de confidentialité concernant les renseignements personnels communiqués et doivent permettre à ce responsable d'effectuer toute vérification relative à cette confidentialité.

Informations supplémentaires sur les technologies utilisées :

- **Utilisation de témoins de connexion**

Des témoins de connexion sont des fichiers de données transmis à l'ordinateur du visiteur d'un site internet par son navigateur Web lorsqu'il consulte ce site et peuvent avoir plusieurs utilités.

Le site internet de la coopérative Terra-Bois utilise des témoins de connexion uniquement à des fins statistiques via Google Analytics. Il n'y a pas de témoins pour mémoriser les préférences ou réglages des utilisateurs. Le site internet de la coopérative Terra-Bois utilise les types de témoins suivants :

- **Témoins de session:** Il s'agit de témoins temporaires qui sont gardés en mémoire pour la durée de la visite du site internet seulement. Ces témoins sont utilisés pour Google Analytics et Mailchimp.
- **Témoins persistants:** Ils sont gardés sur l'ordinateur jusqu'à ce qu'ils expirent et ils seront récupérés lors de la prochaine visite du site. Ces témoins sont utilisés seulement pour Google Analytics.
- **Utilisation de Google Analytics**

Le site web de la coopérative Terra-Bois (terra-bois.qc.ca) utilise Google Analytics afin de permettre son amélioration continue. Google Analytics permet notamment d'analyser la manière dont un visiteur interagit avec un site internet de la coopérative Terra-Bois.

Google Analytics utilise des témoins de connexion pour générer des rapports statistiques sur le comportement des visiteurs de ces sites internet et le contenu consulté.

- **Autres moyens technologiques utilisés**

La coopérative Terra-Bois recueille également des renseignements personnels par l'entremise de moyens technologiques comme des formulaires Web intégrés à un site internet (par exemple, son formulaire d'adhésion pour devenir membre et son formulaire pour s'inscrire à l'infolettre), des questionnaires accessibles en ligne sur ses plateformes et ses applications, ainsi que d'autres plateformes ou outils de formulaires (p. ex. Google Forms).

4. Conservation et destruction des renseignements personnels

Sauf si une durée minimale de conservation est requise par la loi ou la réglementation applicable, la coopérative Terra-Bois ne conservera les renseignements personnels que pour la durée nécessaire à la réalisation des fins pour lesquelles ils ont été collectés.

Durant la période de conservation, la coopérative Terra-Bois prend des mesures physiques et techniques pour assurer la sécurité des données contenant des renseignements personnels. Les données sont toutes stockées sur notre base de données (GSF, GIS, PPfP ou sur une base de données centrale). À noter que notre base de données centrale ne contient pas, à l'exception des données personnelles liées à la liste de nos membres et de nos clients, d'autres données personnelles qui permettent d'identifier une personne

physique. La sécurité est donc assurée par Microsoft, notre système antivirus Bitdefender et notre fournisseur de service Viweb.

À la fin de la durée de conservation ou lorsque les renseignements personnels ne sont plus nécessaires, la coopérative Terra-Bois s'assurera :

1. de les détruire; ou
2. de les anonymiser (c'est-à-dire qu'ils ne permettent plus, de façon irréversible, d'identifier la personne et qu'il n'est plus possible d'établir un lien entre la personne et les renseignements personnels) pour les utiliser à des fins sérieuses et légitimes.

5. Responsabilités de la coopérative Terra-Bois

De manière générale, la coopérative Terra-Bois est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient. Le responsable de la protection des renseignements personnels de la coopérative Terra-Bois est le directeur ou la directrice général(e) de l'organisation. Il ou elle doit, de façon générale, veiller à assurer le respect de la législation applicable concernant la protection des renseignements personnels.

Le conseil d'administration doit quant à lui approuver les politiques encadrant la gouvernance des renseignements personnels. De plus, le responsable de la protection des renseignements personnels est chargé de mettre en œuvre la politique et de veiller à ce qu'elle soit connue, comprise et appliquée. Les membres du personnel de la coopérative Terra-Bois ayant accès à des renseignements personnels ou étant autrement impliqués dans la gestion de ceux-ci doivent en assurer leur protection et respecter la présente politique.

6. Sécurité des données

La coopérative Terra-Bois s'engage à mettre en place des mesures de sécurité raisonnables pour assurer la protection des renseignements personnels qu'elle gère. Les mesures de sécurité en place correspondent, entre autres, à la finalité, à la quantité, à la répartition et à la sensibilité des renseignements. Ainsi, cela signifie qu'un renseignement pouvant être qualifié de sensible (voir la définition prévue à la section 2) devra faire l'objet de mesures de sécurité plus importantes et devra être mieux protégé.

7. Droits d'accès, de rectification et de retrait du consentement

Pour faire valoir ses droits d'accès, de rectification ou de retrait du consentement, la personne concernée doit soumettre une demande écrite à cet effet au responsable de la protection des renseignements personnels de la coopérative Terra-Bois, à l'adresse courriel indiquée à la section suivante. Sous réserve de certaines restrictions légales, les personnes concernées peuvent demander l'accès à leurs renseignements personnels détenus par la coopérative Terra-Bois et en demander leur correction dans le cas où ils sont inexacts, incomplets ou équivoques.

8. Processus de traitement des plaintes

Réception

Toute personne qui souhaite formuler une plainte relative à l'application de la présente politique ou, plus généralement, à la protection de ses renseignements personnels par la coopérative Terra-Bois, doit le faire par écrit en s'adressant au responsable de la protection des renseignements personnels de la coopérative Terra-Bois, à l'adresse courriel indiquée à la section suivante.

La personne devra indiquer son nom, ses coordonnées pour le joindre, incluant un numéro de téléphone, ainsi que l'objet et les motifs de sa plainte, en donnant suffisamment de détails pour que celle-ci puisse être évaluée par la coopérative Terra-Bois. Si la plainte formulée n'est pas suffisamment précise, le responsable de la protection des renseignements personnels peut requérir toute information additionnelle qu'il juge nécessaire pour pouvoir évaluer la plainte.

Traitement

La coopérative Terra-Bois s'engage à traiter toute plainte reçue de façon confidentielle.

Dans les 45 jours suivant la réception de la plainte ou suivant la réception de tous les renseignements additionnels jugés nécessaires et requis par le responsable de la protection des renseignements personnels de la coopérative Terra-Bois pour pouvoir la

traiter, ce dernier doit l'évaluer et formuler une réponse motivée écrite par courriel, au plaignant. Cette évaluation visera à déterminer si le traitement des renseignements personnels par la coopérative Terra-Bois est conforme à la présente politique et à la législation ou réglementation applicable.

Dans le cas où la plainte ne peut être traitée dans ce délai, le plaignant doit être informé des motifs justifiant l'extension de délai, de l'état d'avancement du traitement de sa plainte et du délai raisonnable nécessaire pour pouvoir lui fournir une réponse définitive.

Il est également possible de déposer une plainte auprès de la [Commission d'accès à l'information du Québec](#) ou à tout autre organisme de surveillance en matière de protection des renseignements personnels responsable de l'application de la loi concernée par l'objet de la plainte.

Toutefois, la coopérative Terra-Bois invite toute personne intéressée à s'adresser d'abord à son responsable de la protection des renseignements personnels et à attendre la fin du processus de traitement par la coopérative Terra-Bois.

9. Approbation

La présente politique est approuvée par le conseil d'administration et le responsable de la protection des renseignements personnels de la coopérative Terra-Bois, dont les coordonnées d'affaires sont les suivantes :

Responsable de la protection des renseignements personnels :

M. Pierre Baril

pierre.baril@terra-bois.qc.ca

Pour toute demande, question ou commentaire dans le cadre de la présente politique, veuillez communiquer avec le responsable par courriel.

Annexe 1

Voici une liste non exhaustive sur les types de renseignements que la coopérative Terra-Bois pourrait collecter, leur utilisation, ou l'objectif visé, ainsi que les moyens par lesquels les renseignements sont recueillis. Ainsi, cela comprend, sans s'y limiter, les éléments qui suivent.

Liste non exhaustive sur les types de renseignements collectés par la coopérative Terra-Bois

Relations avec la Coopérative Terra-Bois	Type de renseignements personnels	Fins de la collecte/utilisation	Manière de recueillir les renseignements
Membres/clients	Nom, numéro de téléphone, courriel, renseignements bancaires (lorsque nécessaire), numéro d'assurance sociale, date de naissance, adresse, numéro d'entreprise (lorsque le client est une entreprise), données démographiques, images (photo terrain)	Établir et gérer les relations avec la clientèle (obtenir un moyen de communication)	Par téléphone, par courriel, par les réseaux sociaux lors d'un premier contact, par formulaire Web (Google Form), ainsi que d'autres plateformes ou outils technologiques de formulaires.
		Fournir des produits et services (remplir notre mission de représentation au sein des différentes instances gouvernementales et nos obligations contractuelles)	
		Inscription au statut de producteur forestier, inscription auprès de l'agence de mise en valeur concernée et du MRNF	
		Assurer et améliorer les produits et services (analyser et améliorer le	

		<p>fonctionnement de nos produits et services)</p> <p>Proposer des produits et services personnalisés (analyse des données générées par des sondages pour mieux répondre aux attentes)</p> <p>Évaluer les performances des produits et services (sondages, rencontres d'informations et autres)</p> <p>Inscription à l'infolettre et aux activités de la coopérative Terra-Bois (visites terrain, présentations)</p>	
Candidats à l'emploi et employés	Nom, numéro de téléphone, courriel, renseignements bancaires, numéro d'assurance sociale, date de naissance, adresse	<p>Gestion des communications avec le candidat ou l'employé</p> <p>Assurer le fonctionnement du système de paie</p> <p>Inscription à des formations</p> <p>Participation à des projets collaboratifs avec des partenaires</p>	Par courriel, par téléphone ou en personne

Consultants	Nom, numéro de téléphone, courriel, renseignements bancaires, adresse	Gestion des communications avec le consultant	Par courriel, par l'entremise d'un document joint (Word, PDF, etc.)
		Facturation	
Fournisseurs de service	Nom, numéro de téléphone, courriel, renseignements bancaire	Gestion des mandats	Par formulaires Web, par courriel
		Paiement des factures	
Partenaires	Nom, numéro de téléphone, courriel, coordonnées bancaires (lorsque nécessaire)	Établir le partenariat (signature d'ententes et de partenariats)	Par courriel (directement ou par l'entremise d'un document ou autre type de formulaire joint)
		Collaboration	
Administrateurs	Nom, numéro de téléphone, courriel, adresse personnelle, renseignements bancaires, numéro d'assurance sociale, date de naissance	Gestion du registre des entreprises	Par téléphone, courriel (directement ou par l'entremise d'un document ou autre type de formulaire joint)
		Affaires internes et remboursements des jetons de présence et de dépenses	
Visiteurs Web	Données relatives à Google Analytics	Établir un portrait des visiteurs et évaluer la performance du site Web de la coopérative Terra-Bois	Google Analytics